



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°13-2018-142

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2018

Sommaire

DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur

13-2018-06-11-002 - Arrêté du 11 Juin 2018 modifiant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Bouches-du-Rhône (2 pages)

Page 4

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2018-05-18-134 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 7

13-2018-05-18-136 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 10

13-2018-05-18-138 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 13

13-2018-05-18-161 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 16

13-2018-05-18-162 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 19

13-2018-05-18-163 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 22

13-2018-05-18-168 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 25

13-2018-05-18-169 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 28

13-2018-05-18-170 - ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 31

13-2018-05-18-182 - ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 34

13-2018-05-18-171 - ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION (2 pages)

Page 37



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale des Bouches-du-Rhône
DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARRETE

modifiant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Bouches-du-Rhône

Le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'Unité Départementale des Bouches-du-Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 avril 2012 portant nomination en qualité de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi chargé des fonctions de responsable de l'Unité Départementale des Bouches-du-Rhône de M. Michel Bentounsi pour une durée de 5 ans à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 06 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département ;

Vu l'arrêté n° 13-2018-04-19-003 du 19 avril 2018, publié au Recueil des Actes Administratifs n° 13-2018-097 du 21 avril 2018, fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté modificatif n° 13-2018-06-06-001 du 06 juin, publié au Recueil des Actes Administratifs n° 13-2018-131 du 06 juin 2018 ;

.../...

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation, telle que définie par l'arrêté susvisé, est complétée comme suit :

- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Monsieur Emmanuel BOUTTERIN
Suppléant : Monsieur Joël CONTIS

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale des Bouches-du-Rhône de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le 11 Juin 2018

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité Départementale
des Bouches-du-Rhône,

Michel BENTOUNSI

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Marseille

La décision contestée doit être jointe au recours.